

Affaire Thiam: la Fédération cède sous la pression

La Ligue belge d'athlétisme a présenté en deux temps un nouveau document aux sélectionnés pour l'Euro indoor de Glasgow. Pourquoi ? Pour échapper au tollé suscité par la convention qu'elle voulait leur faire signer. Désormais, pour les championnats d'Europe n'y parle plus de cession de droit à l'image ni de sanctions. La convention stipulait mainmise sur l'image passée, Nafissatou au départ que les athlètes de Thiam avait dénoncé la convention incriminée, estimant qu'ils s'exposaient à de grosses amendes et à une Fédération était rompue. ■

La Fédération d'athlétisme cède face à la pression

- Face au tollé suscité par la convention qu'elle voulait faire signer à ses athlètes, la Ligue belge d'athlétisme a présenté en deux temps un nouveau document plus « light » aux sélectionnés pour l'Euro indoor de Glasgow.
- On n'y parle plus de cession de leur droit à l'image ni de sanctions.

Sauf blessé de dernière minute, la délégation belge qui embarquera ce mercredi pour les championnats d'Europe d'athlétisme en salle comportera bien 17 sélectionnés, soit tous ceux qui se sont qualifiés pour cette compétition programmée de vendredi à dimanche, à Glasgow. L'officialisation de la sélection définitive est prévue pour ce lundi, à 18h.

Après le tumulte provoqué par la convention que la Ligue belge d'athlétisme (LRBA) voulait leur faire signer la semaine dernière, dans laquelle il était stipulé qu'ils devaient céder leur droit à l'image et qu'ils s'exposaient à de grosses amendes et à une non-sélection future s'ils ne respectaient pas la réglementation en matière de port des vêtements officiels, celle-ci a été profondément modifiée, pour ne pas dire expurgée (voir ci-contre : les parties surlignées en jaune ont été

supprimées).

Une deuxième version tout aussi imbuvable

Il a cependant fallu attendre une troisième version de ladite convention avant que les athlètes ne se décident à la signer. Une épreuve intermédiaire, où les points les plus litigieux en matière de cession de droit à l'image avaient été barrés mais où la possibilité de sanctions avait été maintenue dans des termes différents, avait également été rejetée. Au lieu d'amendes allant de 1.000 à 20.000 euros, on parlait cette fois de « montant correspondant à 20 % de l'aide et autres frais, directs ou indirects, octroyés ou liés à l'athlète (sur base de l'année précédente et hors salaire) avec un minimum de 500 euros », sans oublier la possibilité de non-sélection future. Toujours aussi imbuvable, selon

les candidats signataires.

De guerre lasse, sans doute pour éviter que cet Euro en salle ne tourne au fiasco avec, qui sait, une délégation sans athlètes, la LRBA a également renoncé au chapitre des sanctions dans son document final que tout le monde a, du coup, paraphé.

« C'est un règlement d'ordre intérieur de fonctionnement et comme nous avons toujours respecté ce type de document, nous l'avons signé », a précisé Jacques Borlée, au nom des cinq membres de son groupe d'entraî-

nement qui feront partie de la délégation dans les deux équipes de relais 4 x 400 m – ses trois fils Kevin, Jonathan et Dylan, Hanne Claes et Camille Laus. Il faut juste que la Fédération nous livre le matériel adéquat en quantité et en qualité. »

Vers une solution à long terme

« La LRBA regrette l'émotion suscitée et espère qu'avec l'accord conclu sur ce nouveau code de conduite pour les championnats d'Europe en salle, l'accent sera mis sur le sport afin que les athlètes puissent se concentrer pleinement sur la compétition », a précisé, de son côté, la Fédération dans un communiqué.

Si la LRBA a sauvé les meubles en vue de la compétition du week-end prochain, elle sait aussi que tout cela ne se serait pas produit si elle n'avait pas agi dans la précipitation, en proposant un document contestable à ses ath-

lètes à quelques jours de la compétition la plus importante de la saison en salle. Dans sa communication de ce dimanche, elle précise qu'*« elle s'engage à élaborer une solution à long terme pour les futurs championnats en consultation avec les personnes concernées pour les périodes à venir »*.

Des personnes concernées au premier rang desquelles on espère retrouver des représentants des athlètes dont, pourquoi pas, Nafissatou Thiam. Les révélations selon lesquelles la LRBA

avait envisagé de l'exclure de l'Euro de Berlin à mi-parcours de son heptathlon pour n'avoir pas porté le maillot adéquat, avec un sponsor absent ou masqué, lors de la première journée de sa compétition, a déclenché une énorme vague de réactions en sa faveur tout au long du week-end. De là à dire que cette affaire pourrait constituer un tournant dans les relations entre les sportifs belges et leurs fédérations et dans la défense de leur droit à l'image, il y a un pas que l'on n'ose pas encore tout à fait franchir... ■

PHILIPPE VANDE WEYER

la Fédération « Nous faisons tout ce que nous pouvons pour Nafi »

ENTRETIEN

Après la sortie de Nafissatou Thiam sur le « traitement » qui lui a été infligé par sa fédération lors de l'Euro de Berlin, en août dernier, l'émotion du monde de l'athlétisme (et du sport) belge a été à son comble ce week-end. Directement incriminé dans les critiques de la championne, Thomas Lefebvre, le président de la Ligue francophone d'athlétisme (LBFA) et coprésident de la Ligue belge (LRBA), ne fuit pas ses responsabilités et a accepté de s'expliquer.

Thomas Lefebvre, quand vous voyez Nafi Thiam, votre athlète n°1, déclarer que la confiance est rompue avec la Fédération, que répondez-vous ?
Que j'en suis désolé. Et je lui dis que ma porte est toujours ouverte et que je n'ai aucun problème à la recevoir, elle et ses managers, pour discuter.

Ces menaces de l'exclure de la compétition à l'Euro étaient-elles raisonnables ?

Logiquement, elle n'aurait pas pu entamer la compétition avec son maillot sans sponsor et on aurait évité tous ces problèmes. Les organisateurs de Berlin, qui avaient une copie du modèle officiel de chaque maillot de toutes les délégations et sont chargés de les vérifier, auraient dû le lui faire remarquer avant qu'elle n'entre dans le stade parce qu'elle enfreignait le règlement. Si comme elle le dit, son premier maillot s'était déchiré, il lui suffisait d'en demander un autre à notre responsable du haut niveau qui en avait en quantité. Quant à la menace de l'exclure, que pouvions-nous faire d'autre ? Il faut que nos sponsors soient mis en valeur. On le lui avait dit plusieurs fois.

Ce n'est pas la première fois que

l'on entend des remarques sur la qualité des équipements que vous fournissez dans les grands championnats et sur leur nombre trop restreint.

On a entendu ces remarques. Nous avons pris contact avec notre équipementier pour qu'il essaye d'améliorer leur qualité et leur nombre. Cela dit, quand on voit les résultats que nos athlètes ont obtenus à Berlin, je me dis que nos équipements ne devaient pas être si mauvais...

D'autres athlètes qu'elle ont également involontairement masqué votre

sponsor en raison de la grande taille du dossard qu'on leur a donné, mais, au contraire d'elle, on ne leur a rien dit. Du coup, elle vous accuse de la considérer comme « un paquet de fric »...

Ce n'est absolument pas le cas. Il faut savoir qu'une athlète comme Nafi est aidée à hauteur de 70.000 euros par an si l'on compte, par exemple, la prise en charge de tous ses déplacements et stages ou le salaire de son entraîneur Roger Lespagnard, qui est mis gratuitement à sa disposition. Depuis toujours, nous faisons tout ce que nous pouvons pour elle. Et évidemment, elle le mérite. Si notre sponsor n'avait pas réagi à Berlin après le début de la compétition (NDLR : en voyant l'absence de son logo sur le maillot de Thiam), nous ne lui aurions rien dit sur le moment. Mais Nafi est une des têtes de pont de l'équipe belge et, à ce titre, est logiquement plus surveillée que les autres. Nos sponsors ont une période d'exposition très limitée qui se résume à deux fois quelques jours par an, lors des deux grands championnats en salle et en plein air. Qui va payer si nous les perdons ? Nous sommes déjà structurellement déficitaires...

Nafi a également rappelé que vous l'aviez obligée, en 2016, à prendre part aux championnats francophones à la veille d'un concours de hauteur au centre-ville de Namur sous peine de ne pas y envoyer d'officiels et de rendre ainsi la compétition non homologable. N'est-ce pas du chantage ?

Nos meilleurs athlètes prétendent que le niveau des championnats LBFA n'est pas suffisamment élevé pour eux ; moi je réponds qu'ils ont aussi un rôle social à jouer, surtout vis-à-vis d'une fédération qui les aide depuis des années, depuis qu'elle est cadette en ce qui concerne Nafi.

Et puis, s'ils y venaient, le niveau remonterait et on pourrait valoriser cette compétition.

La gestion des athlètes de très haut niveau n'est-elle pas devenue trop difficile pour une fédération comme la vôtre ?

Pas du tout. Nous connaissons l'athlétisme, nous sommes les mieux placés pour le gérer. Et nous nous professionnalisons. Vous savez, les deux ligues, francophone et flamande, cela représente un personnel d'une vingtaine de personnes. La LRBA a toujours bon dos, mais, comme je l'ai dit, je constate quand même que les résultats et les performances sont là.

Reste le cas de la convention que vous avez voulu faire signer à vos sélectionnés pour l'Euro indoor de Glasgow et qui a été majoritairement rejetée. Où en êtes-vous ?

Je concède que, dans la convention initiale, il y avait peut-être des mesures maladroites. Elle a donc été rectifiée au niveau du droit à l'image, où il pouvait y avoir une interprétation malheureuse, et des amendes, qui ont été supprimées. ■

Propos recueillis par
P.H.V.W.

LE MINISTRE**« Un nouveau système pour nos athlètes de haut niveau »**

Rachid Madrane (PS), le ministre des Sports de la Fédération Wallonie-Bruxelles, a suivi de près, ces derniers jours, l'évolution de la situation dans l'affaire qui oppose Nafissatou Thiam à sa fédération en marge de celle de la convention que cette dernière veut faire signer à ses athlètes.

« Comme ministre des Sports, je ne suis pas là pour départager les versions des uns et des autres », précise-t-il d'emblée. « Ce que je souhaite avant tout, c'est que le dialogue se renoue entre les deux parties et je suis prêt à jouer les "facilitateurs" pour que cela se produise ; je vais d'ailleurs prendre l'initiative en début de semaine. »

Rachid Madrane estime par ailleurs qu'il est peut-être temps de réfléchir à un autre système d'encadrement pour les sportifs de haut niveau « pour permettre à ceux-ci d'évoluer dans la plus grande sérénité afin d'être performants ».

« La grande difficulté, pour nos fédérations, qui sont l'émanation des clubs, c'est de gérer à la fois le sport pour tous et le sport de haut niveau surtout à l'heure où ce dernier nécessite de plus en plus de moyens financiers », indique-t-il.

Sans donner trop de précisions, le ministre des Sports pense à une « super-fédération » à laquelle émergeraient tous les sportifs d'élite qui seraient « sortis » de leur fédération respective pour être encadrés de manière entièrement professionnelle.

« Ça demandera une procédure (NDLR : de validation) très longue », reconnaît-il, en précisant qu'il va prendre contact avec son homologue flamand, Philippe Muyters (N-VA), pour en discuter. Autant dire qu'il faudra attendre la prochaine législature, après les élections de mai, pour mettre cette réflexion en route. *« C'est une des raisons pour lesquelles je souhaite continuer dans cette fonction de ministre des Sports, si l'occasion m'en est donnée, conclut Rachid Madrane. Et si le poste est attribué à quelqu'un d'autre, je plaiderai auprès de mon successeur pour la mise en place d'un tel système. »*

PH.V.V.